

**Syndicat Intercommunal d'Adduction
d'Assainissement de la Région d'Arveyres**

Siège social :

Mairie – 33 500 ARVEYRES

Bureaux :

12 bis, Route de Libourne – 33750 ST-GERMAIN-DU PUCH

Envoyé en préfecture le 04/06/2026

Reçu en préfecture le 04/06/2026

Publié le

ID : 033-200099851-20260224-AEPPV01_2026-AU



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 02 FEVRIER 2026**

**EAU POTABLE – ASSAINISSEMENT COLLECTIF –
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Date de la convocation : 27 janvier 2026

L'an deux mil vingt et six, le 02 du mois de février à 18h00, les membres du Comité Syndical se sont réunis en séance ordinaire au Bâtiment Syndical à SAINT GERMAIN DU PUCH, sous la présidence de Monsieur **Bernard GUILHEM**, Président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la Région d'Arveyres.

MEMBRES PRESENTS	POUVOIR DE
GUILHEM Bernard	MAUREY Ludovic
WALTON Samuel	
THARAUD Hervé	
BOISARD Joachim	
BLOT Eric	
MASSIAS Michel	VIANDON Catherine
CAZENAVE Didier	
LELEU Pascal	
PREVOT René	
NOMPEIX Claude	
GIRARD Philippe	
VEYSSIERE André	
NOUAUD Stéphane (à compter de D AEP n°004/2026)	
LAMAISON Jean-Luc	
COUREGE Matthieu	
BALLESTER Pierrick	
MATTIAUDA Sylvain	
PLATON Serge	
RIBES Eve	
MERCIER-LACHAPELLE Bernard	

Invité excusé :

- Monsieur **Laurent KERMABON** - Vice-président à l'eau, à l'assainissement, à l'environnement et à la transition écologique – CALI

Invité présent :

- Monsieur **Jean-François STARCK** – SOCAMA Ingénierie

Assistait à la réunion :

- Monsieur **Nicolas EVEN** – Directeur.

- Ordre du jour :

Virement de crédits	
Approbation du PV du 25 novembre 2025	
Délibérations	
Numéro	Objet
AEP 001/2026 AC 001/2026 ANC 001/2026	Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2026
AC 002/2026	Avance de Trésorerie
AEP 002/2026	Avenant n°1 au marché de travaux en eau potable LD Vallée – ESPIET
AEP 003/2026 AC 003/2026	Demande de subventions DETR / DSIL 2026 en eau potable et en assainissement collectif
AEP 004/2026	Outil de gestion patrimoniale - LEAKMITED
AEP 005/2026	SDEEG – Convention de prestation de service Rédaction d'Actes authentiques en la Forme Administrative
Questions diverses	

A dix-huit heures,

Monsieur **Bernard GUILHEM** ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux délégué(e)s.

Il rappelle que les conditions de quorum et de pouvoir ne sont plus sous contraintes sanitaires et précise que le quorum est atteint (voir page 1).

Comme indiqué dans le PV du 30 novembre 2021, les séances des Comités Syndicaux seront enregistrés afin d'assurer une restitution intégrale des débats.

Désignation du secrétaire de séance

-

Télérelève

-

SMEGREG : Age de l'eau

-

Virements de crédits

-

Approbation du PV

Monsieur le Président fait appel à candidature pour assurer le secrétariat de la séance. A défaut de candidat, une désignation par ordre alphabétique des communes présentes est proposée.

Monsieur Philippe GIRARD délégué d'IZON est désigné comme secrétaire de séance. **Philippe GIRARD** accepte cette tâche.

Il est alors procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour de la séance.

Télérelève

Monsieur le **Président** donne la parole à Monsieur le Directeur pour faire un point sur le déploiement de la télérelève.

Actualités
Télérelève

Etat du Parc Compteur au 08-01-2026

13 143

Parc compteur

4 communes concentrent
53% des non-équipés
Ou 6 communes
concentrent 67% des n-e

12 429

Compteurs équipés

714

Compteurs non TLRV
90% non-accessibles

94,6%

D'avancement

18

Communes

05/03/2026 |
General

SUEZ

Monsieur le **Directeur** indique que le taux de d'avancement du déploiement atteint 94,6% au 08/01/2026. Il reste toutefois 714 compteurs non télérelevés dont 90% non accessibles. Le détail des improductifs par communes est présenté avec notamment 266 compteurs classés « prise de rdv impossible après multi contacts ».

Monsieur le **Directeur** commente le tableau avec le détail des imprésenté avec notamment 266 compteurs classés « prise de rdv impossible après multi contacts ».

Actualités Télérelève

Détails des improductifs par communes

COMMUNES	PRISE RDV IMPOSSIBLE APRES MULTICONTACTS	LOGEMENT VACANT INACCESSIBLE	REFUS CLIENT	IMPOSSIBILITES TECHNIQUES	TRAVAUX COMPLEXES AGENCE	ENQUETE	RDV A PRENDRE	TOTAL
ARVEYRES	18	26	4		20	3	7	78
BARON	13	17	2	2	1	1	1	37
CADARSAC			1	1				2
CAMIAE ET ST DENIS	11	2				1	2	16
DAIGNAC	11	6	2		1		1	21
DARDENAC	1				1		1	3
ESPIET	23	3		1	1	2	2	32
GENISSAC	19	13		1	6	6	3	48
GREZILLAC	10	8	3		2		4	27
GUILLAC	2	5					3	10
IZON	49	17	17		19	3	7	112
LUGAIGNAC	4	14			1			19
MOULON	13	11	2		4	1	1	32
NERIGEAN	14	5		1	3	1	2	26
ST GERMAIN DU PUCH	9	17	4		10	9	29	78
ST QUENTIN DE BARON	15	20	1	1	6	2	4	49
TIZAC DE CURTON	6	3	2				1	12
VAYRES	48	30	12		13	3	6	112
TOTAL	266	197	50	7	88	32	74	714

02/02/2026 |
General

SUEZ

5

Monsieur le **Directeur** précise que pour ces 266 compteurs un accompagnement des mairies est souhaité en s'appuyant sur la transmission d'un fichier nominatif permettant de relayer cette information de déploiement aux usagers concernés ou de compléter / modifier les coordonnées de ces derniers.

Actualités Télérelève

- **266 compteurs non équipés catégorisés**
«Prise de rdv impossible après multi contacts» (3 tentatives de relances)
- Nouvelle transmission par le Syndicat aux différentes Mairies d'un **fichier détaillé des compteurs avec les usagers recensés** (une précédente sollicitation du 18/04/2025 proposé un fichier anonymisé) :
 - **Information auprès des usagers** pour contacter SUEZ afin de fixer un rendez-vous 02 97 46 18 59 (Choix N°2) (du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h)
 - **Coordonnées complétées ou modifiées** de celles présentes sur le fichier pour permettre à SUEZ de contacter les abonnés et fixer ces rendez-vous.

6

Sylvain MATTIAUDA s'interroge sur le droit des usagers à refuser l'installation de la télérelève.

Monsieur le **Directeur** rappelle que le compteur est un équipement public. La principale difficulté concerne les compteurs installés en domaine privé avec des complexités d'accès.

Sylvain MATTIAUDA propose que SUEZ rapatrie les compteurs en domaine public.

Monsieur le **Directeur** indique que ce type de travaux nécessite un accès en domaine privé qui n'est pas forcément plus aisé.

Joachim BOISARD rappelle que ces travaux sont financés par la collectivité et qu'ils doivent d'être programmés et budgétisés.

Sylvain MATTIAUDA souligne que la facturation de la relève à p équipés devrait convaincre les usagers les plus récalcitrants.

Jean-François STARCK fait remarquer que SUEZ doit aussi mettre régulièrement à jour le fichier client. Il témoigne de son cas personnel pour un contrat résilié depuis plusieurs mois sur lequel une demande d'intervention a été formulée récemment.

Eve RIBES fait remarquer que sur le fichier précédent les recherches étaient compliquées avec des compteurs sans nom ni adresse associés.

Monsieur le **Directeur** répond que le nouveau fichier est nominatif ce qui devrait faciliter le travail.

Joachim BOISARD témoigne de cas concrets où il suffit parfois de rendre accessible le compteur (bois stocké sur le coffret) pour permettre l'installation de l'émetteur.

SMEGREG : Age de l'Eau

Monsieur le **Président** donne la parole à Monsieur le Directeur pour évoquer la campagne de sensibilisation à l'Age de l'Eau engagée par le SMEGREG.

Monsieur le **Directeur** rappelle que des éléments de communication ont été adressés en fin d'année 2025 aux délégués et aux communes pour informer au mieux les administrés de cette campagne de sensibilisation. Les supports physiques seront transmis après les résultats de la datation de l'eau prélevée sur notre territoire.

Actualités

SMEGREG : Age de l'eau

• Campagne globale :

- la **vidéo**, à relayer sur les supports numériques (site web et réseaux sociaux)
- l'**affiche** déployée sur tout le **Département** dans le courant de l'automne dernier diffusable dans les lieux publics (formats A3 et A4 joints) ou même sur les mobiliers urbains
- les **bandeaux webs**, à relayer sur les supports numériques (site web et réseaux sociaux)
- le **dossier explicatif de la campagne** (transmis à la presse en 2025) pour disposer d'éléments de langage



7

Monsieur le **Directeur** indique que cette action a permis de déterminer que l'âge de l'eau sur notre territoire était de plus de 10 000 ans. Des supports de communication personnalisés ont été produits et transmis par message électronique aux délégués et aux communes le 30 janvier 2026. En complément, 1 exemplaire de l'affiche A2 est disponible par commune à la fin de cette séance du Comité Syndical.

Actualités

SMEGREG : Age de l'eau

- **Supports personnalisés** avec la datation de l'eau distribuée sur notre territoire :
 - Une **affiche A2 affichant le logo**
(1 exemplaire par commune pouvant être complété au besoin)
 - une **affiche A3/A4 portant notre logo**
imprimable et déposable dans les lieux publics
 - des **bandeaux web et signature mail**
pour les supports numériques (site web et réseaux sociaux)



8

Monsieur le **Président** souligne que l’affiche avec le Mammouth semblait plus percutante que celle avec l’homme de Cro-Magnon.

Monsieur le **Président** donne la parole à Monsieur le **Directeur** pour évoquer les virements de crédits.

Monsieur le **Directeur** précise que des dépenses postérieures au dernier Comité Syndical du 25 novembre 2025 ont dues être mandatées sur des chapitres nécessitant des crédits supplémentaires en Assainissement Collectif. Ces crédits supplémentaires ont été pris sur les dépenses imprévues (chapitre 022).

Actualités

Virements de crédits

Les crédits pour dépenses imprévues étant destinés à permettre à l'exécutif de faire face à une urgence pour engager, mandater et liquider une dépense non inscrite initialement au budget, il n'est pas nécessaire d'attendre ou de provoquer une réunion de l'assemblée délibérante pour procéder à un virement de crédits provenant des dépenses imprévues.

Conformément à l'article L.2322-2 du CGCT, le Comité Syndical doit être informé des virements de crédits réalisés (12 décembre 2025) :

Budget	Section	Chapitre	Montant en €
AC 83700	Fonctionnement - Dépense	022 – Dépenses imprévues 6215 – Personne affecté à la collectivité de rattachement	- 15 000,00 + 15 000,00

9

- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2025

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité des présents le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2025.

Le **Président** remercie l’assemblée et le secrétaire de séance **Claude NOMPEIX**.

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

Objet :

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que préalablement au vote du budget primitif 2026, le Syndicat ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2025.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2026 et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le Comité syndical peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Président à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2025.

Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** rappelle que le calcul de l'enveloppe (25% maximum) à partir de laquelle la ventilation entre les différents chapitres (20, 21 et 23) doit se faire.

AEP n°001/2026 – Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

Décision :

Le Président demande au Comité Syndical l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2025 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif de 2026.

Calcul de l'enveloppe :

Dépenses réelles d'investissement 2025 Hors Chapitre 16 - Remboursement d'emprunts 020 - Dépenses imprévues Opérations d'ordre 040 et 041	4 669 854,54 €
Restes à réaliser 2024 reportés en 2025 (dépenses)	- 174 774,54 €
Base de calcul	4 495 080,00 €
Enveloppe (25% maximum)	1 123 770,00 €

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

2031 - Frais d'études	1 000,00 €
2051 – Concessions et droits similaires	1 000,00 €
2111 - Terrains nus	1 000,00 €
2182 - Matériel de transport	5 000,00 €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	20 000,00 €
2184 - Mobilier	1 000,00 €
2188 - Autres	5 000,00 €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	1 089 770,00 €
TOTAL	1 123 770,00 €

2315 - Installations, matériel et outillage techniques	
OP 100 - Fonds libres : Toutes communes : Divers travaux	200 000,00 €
OP 101 - Toutes communes : Renouvellement de branchements	100 000,00 €
OP 52 - Cadarsac : Nouvelles ressources	80 000,00 €
OP 59 - Saint Germain du Puch : LD Marcillac - Cordes	20 000,00 €
OP 67 - Schéma d'alimentation en eau potable	5 000,00 €
OP 88 - Espiet - LD Vallée	140 000,00 €
OP 89 - Grézillac - Route de Gariga	100 000,00 €
OP 93 - Vayres - Chemin du Prieuré	100 000,00 €
OP 94 - Economie d'eau	44 770,00 €
OP 97 - Izon - Divers secteurs	200 000,00 €
OP 110 - Génissac - Cana Production Canaudonne	100 000,00 €
TOTAL	1 089 770,00 €

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 21

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2025 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif de 2026.

AC n°001/2026 – Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

Décision :

Le Président demande au Comité Syndical l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2025 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif de 2026.

Calcul de l'enveloppe :

Dépenses réelles d'investissement 2025 (Hors Chapitre 16 - Remboursement d'emprunts 020 - Dépenses imprévues Opérations d'ordre 040 et 041)	4 362 653,89 €
Restes à réaliser 2024 reportés en 2025 (dépenses)	- 53 409,33 €
Base de calcul	4 309 244,56 €
Enveloppe (25% maximum)	1 077 311,14 €

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

2031 - Frais d'études	- €
2051 – Concessions et droits similaires	8 000,00 €
2111 - Terrains nus	5 000,14 €
2182 - Matériel de transport	- €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	- €
2184 - Mobilier	- €
2188 - Autres	- €
2315 - Installations, matériel et outillage techniques	1 064 311,00 €
TOTAL	1 077 311,14 €

2315 - Installations, matériel et outillage techniques	
OP 1000 - Arveyres : Fonds libres	5 000,00 €
OP 1100 - Génissac : Fonds libres	5 000,00 €
OP 1200 - Izon : Fonds libres	10 000,00 €
OP 1209 - Izon : Optimisation STEP IZON	80 000,00 €
OP 1226 - Izon : Réhabilitation système d'assainissement sous vide	60 000,00 €
OP 1228 - Izon : Avenue des Anciens Combattants	150 000,00 €
OP 1300 - Saint Germain du Puch : Fonds libres	5 000,00 €
OP 1304 - Saint Germain du Puch : Collecte Sales / LD Marcillac	80 000,00 €
OP 1400 - Vayres : Fonds libres	10 000,00 €
OP 1412 - Vayres : Réhabilitation système d'assainissement sous vide	60 000,00 €
OP 1413 - Vayres - Hameau d'Artigues	20 000,00 €
OP 1414 - Vayres - Avenue du Thil/La Placette	50 000,00 €
OP 1500 - Nérigeon : Fonds libres	2 000,00 €
OP 1600 - Moulon : Fonds libres	2 000,00 €
OP 1601 - Moulon : Réhabilitation Lagunage	150 000,00 €
OP 1602 - Moulon : PR Moulin de Battant	50 000,00 €
OP 1700 - Saint Quentin de Baron : Fonds libres	5 000,00 €
OP 1708 - Saint Quentin de Baron : STEP/Membranes	100 000,00 €
OP 1800 - Toutes communes : Schéma directeurs	2 000,00 €
OP 1801 - Diagnostics périodique et permanent	150 000,00 €
OP 1802 - REUT	64 311,00 €
OP 2800 - Cadarsac : Fonds libres	2 000,00 €
OP 3000 - Lugaigac : Fonds libres	2 000,00 €
TOTAL	1 064 311,00 €

VOTE -

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 21

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2025 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif de 2026.

ANC n°001/2026 – Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2026

Décision :

Le Président demande au Comité Syndical l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2025 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif de 2026.

Calcul de l'enveloppe :

Dépenses réelles d'investissement 2025 (Hors Chapitre 16 - Remboursement d'emprunts 020 - Dépenses imprévues Opérations d'ordre 040 et 041)	32 605,39 €
Restes à réaliser 2024 reportés en 2025 (dépenses)	- €
Base de calcul	32 605,39 €
Enveloppe (25% maximum)	8 151,35 €

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

2051 – Concessions et droits similaires	- €
21355 - Bâtiments administratifs	- €
2182 - Matériel de transport	- €
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	8 000,00 €
2184 - Mobilier	- €
2188 - Autres	151,35 €
TOTAL	8 151,35 €

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 21

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2025 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce, avant le vote du budget primitif de 2026.

Avance de Trésorerie

Objet :

Le Président informe le Comité Syndical de la nécessité d'établir une avance de trésorerie au profit du budget 83710 – Eau potable pour l'exercice 2026.

Cette opération a pour objectif de disposer d'une trésorerie suffisante afin d'honorer les engagements budgétaires et comptables au vu des projets engagés depuis le début de cette année.

Monsieur le Président demande à **Monsieur le Directeur** de présenter cette avance de trésorerie.

Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** présente cette avance de trésorerie du budget assainissement collectif au profit du budget eau potable. Il précise que cette avance est nécessaire pour pallier au décalage des montants du reversement de la surtaxe du 4^{ème} trimestre 2025 par le délégataire lié à l'application de l'avenant n°2 au contrat de DSP eau potable. Il complète en précisant que le budget assainissement collectif bénéficie d'une ligne de trésorerie dotée de 150 000 € qui va être débloquée. Enfin, des discussions sont en cours avec SUEZ pour des reversements d'acomptes (par anticipation du 30 avril) au 15 février ou au 1^{er} mars prochain pour bénéficier des sommes encaissées sur la facturation de ce début d'année 2026.

Délibération n° **AC 002/2026**
Avance de Trésorerie

- **Avance de trésorerie** au profit du **budget 83710 – Eau potable** pour l'exercice 2026,
- **Honorer les engagements budgétaires et comptables** au vu des projets,
- Montant de **200 000 €** pris sur le **budget 83700 – Assainissement collectif** et remboursés d'ici un an,
- Mesure appliquée, à **titre exceptionnel**, ne modifie en rien les prévisions budgétaires.

15

AC n°002/2026 – Avance de Trésorerie

Décision :

Le Comité Syndical, ayant pris connaissance de cette opération, il est proposé de :

- Approuver cette avance de trésorerie de 200 000 €.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 21

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité cette avance de trésorerie.

Marché de travaux

AEP n°003/2026 –Avenant n°1 au marché de travaux en eau potable LD Vallée – ESPIET

Objet :

Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical la délibération AEP n°019/2025 du 17 juin 2025 attribuant les travaux de renouvellement de réseau d'eau potable – LD Vallée à ESPIET à l'entreprise CANASOUT.

Compte-tenu des travaux supplémentaires réalisés, il est nécessaire de signer un avenant du fait de l'augmentation du montant du marché initial.

Discussions et interventions :

Monsieur le Président demande à **Jean-François STARCK** de commenter cet avenant.

Jean-François STARCK rappelle les conditions du marché initial et décrit les impacts de l'avenant n°1 proposé pour le lot n°1 – canalisations (augmentation de 27,4 % du montant du marché initial). En phase chantier, un complément de remblais en grave ciment a été demandé par le CRD du Libournais et il a aussi été proposé de réaliser 70 ml de réseaux supplémentaires.

Délibération n° **AEP 002-2026**

Avenant n°1 au marché de travaux – LD Vallée - ESPIET CANASOUT

- ✓ **Renouvellement** de canalisations d'eau potable en Ø 160 mm FONTE sur 200 ml,
- ✓ 15 branchements à reprendre.

- ✓ Coût des travaux :
 - ✓ Lot canalisations : 95 776,95 € H.T

Travaux supplémentaires (renouvellement de 70 ml) ⇒ Avenant n°1

Délibération n° AEP 002-2026

Avenant n°1 au marché de travaux – LD Vallée - ESPIET CANASOUT

	Montant du marché initial € H.T	Montant avec Avenant Travaux € H.T	Δ € H.T	Avenant n°1 € H.T	% du montant du marché
Canalisations	95 776,95	122 047,09	26 270,14	+ 26 270,14	+ 27,4

Coût des travaux pour le lot canalisations avec avenant n°1 : 122 047,09 € H.T

17

Didier CAZENAVE souligne la qualité de réalisation de ces travaux et la parfaite organisation de CANASOUT pour minimiser l'impact chez les riverains.

Décision :

Cet avenant n°1 s'élève donc à 26 270,14 euros HT sur un montant global du marché initial de 95 776,95 € H.T pour le lot canalisations.

Afin de pouvoir finaliser ces travaux dans les meilleurs délais, et compte-tenu de leurs inscriptions au budget primitif 2025, il est proposé au Comité Syndical de :

- Autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au marché.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 21

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la signature de cet avenant n°1.

Subventions DETR - DSIL

Objet :

Monsieur le Président indique aux membres du Comité Syndical que le recensement des besoins de travaux et d'études en Eau Potable et en Assainissement Collectif pour l'exercice 2026 – extension, renouvellement, réhabilitation,... permet de formaliser les demandes de subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux) et de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) 2026.

Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** précise que les demandes de subventions doivent être adressées à l'Etat avant le 09 février 2026. Il décrit les différentes sollicitations DETR et DSIL qui sont cumulables. Pour l'eau potable, les opérations identifiées sont issues du PPI (Plan Pluriannuel d'Investissements) produit dans le cadre de l'étude diagnostique. Pour l'assainissement collectif, l'objectif est de délester une partie du réseau sous vide de VAYRES tout en collectant des opérations immobilières en cours de construction.

Monsieur le **Président** souhaite connaître le montant des subventions attribuables.

Monsieur le **Directeur** répond que les subventions sont de 100 000 € pour des projets de travaux d'un montant minimum de 500 000 € HT.

Eve RIBES fait remarquer que le libellé de l'opération « Avenue de la Placette » en assainissement collectif n'est pas le bon.

Jean-François STARCK confirme que les noms des lieux-dits ont permis d'identifier ces travaux.

Monsieur le **Directeur** indique que le nom de cette opération sera donc « La Placette/Thil ».

Jean-Luc LAMAISSON regrette que ces demandes de subventions arrivent tardivement et dans un moment peu propice aux aides. Il souhaite connaître les subventions attribuées sur les années précédentes.

Monsieur le **Directeur** répond que la DETR a été obtenue, selon un ordre de priorisation définie par la collectivité, demandé par les services préfectoraux entre l'eau potable et l'assainissement collectif pour les exercices suivants :

- 2021 – 100 000 € en assainissement collectif,
- 2022 et 2023 – 100 000 € en eau potable,
- 2025 – 100 000 € en eau potable + 33 781,27 € en assainissement collectif (suite à un désistement d'une autre collectivité).

Jean-Luc LAMAISSON confirme la nécessité de déposer ces demandes de subventions pour l'eau potable et l'assainissement collectif. De plus, en cette année électorale, les sollicitations auprès des services de l'Etat seront peut-être moindres avec les renouvellements des équipes municipales et intercommunales. Les subventions de l'Etat – DETR / DSIL / Fons Verts - vont sans doute être regroupées et limitées avec pour certaines structures comme la CALI une ponction sur le budget de fonctionnement de 1,8 millions limitant fortement les marges de manœuvre. Les intercommunalités, non concernées par le suffrage universel direct, sont ainsi particulièrement visées.

Monsieur le **Président** confirme que ces restrictions impactent également les communes et la vie des territoires.

AEP n°003/2026 – DETR – DSIL 2026**Décision :**

Le Comité Syndical, ayant pris connaissance des projets de travaux et d'études en Eau Potable à envisager sous CHARTE DE QUALITE pour l'année 2026, sur les territoires suivants :

Ouvrage	Aménagement	Commune	Montant prévisionnel H.T	Financement
Réseau d'eau potable - Route de Gariga	Renouvellement	GREZILLAC	310 000 €	Subventions : DETR / DSIL < 80 % Autofinancement : Emprunt > 20 %
Réseau d'eau potable - Chemin du Prieuré		VAYRES	145 000 €	
Réseau d'eau potable - LD Le Bourg		DAIGNAC	160 000 €	

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 21

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité ces demandes de subventions au titre de la DETR et de la DSIL en eau potable pour l'année 2026.

AC n°003/2025 – DETR – DSIL 2026**Décision :**

Le Comité Syndical, ayant pris connaissance des projets de travaux et d'études en Assainissement Collectif à envisager sous CHARTE DE QUALITE pour l'année 2026, sur les territoires suivants :

Ouvrage	Aménagement	Commune	Montant prévisionnel H.T	Financement
Réseau d'assainissement - La Placette / Thil	Délestage assainissement sous vide	VAYRES	565 000 €	Subventions : DETR / DSIL < 80 % Autofinancement : Emprunt > 20 %

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 21

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité ces demandes de subventions au titre de la DETR et de la DSIL en assainissement collectif pour l'année 2026.

Outil informatique

AEP n°004/2026 – Outil de gestion patrimoniale

Objet :

Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que les enjeux de protection de la ressource en eau potable conditionnent la satisfaction des besoins de nos usagers et le développement du territoire.

Le plan d'actions engagé prévoit de nombreux investissements pour assurer un renouvellement exhaustif du réseau d'eau potable ayant pour objectif d'améliorer la performance du réseau d'eau potable.

A ce titre, il est proposé au Comité Syndical de s'équiper d'un outil de gestion patrimoniale.

Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** rappelle les enjeux de la protection de la ressource en eau au travers de la politique d'investissements qui doit s'appuyer sur une classification des travaux basée sur une analyse multicritères pour garantir leur efficacité tout en maîtrisant les coûts.

Délibération n° AEP 004-2026 Outil de gestion patrimoniale

- La protection de la ressource s'appuie sur une **politique d'investissement** visant à améliorer le taux de renouvellement du patrimoine syndical afin de contribuer à une meilleure utilisation de l'eau (limitation du volume de fuite, sécurisation de la distribution, ...) et de répondre à l'évolution du territoire souhaitée par les partenaires (communes, communautés, ...).
- La **classification des travaux** à entreprendre sur notre territoire, engagés depuis 2023, s'est appuyée sur le vieillissement des réseaux existants et sur leur sollicitation (pression, ...).
- L'utilisation d'**outils multicritères** incrimés par une base de données exhaustive et sans cesse réactualisée peut permettre de **garantir l'efficacité des travaux engagés tout en maîtrisant au mieux les coûts** dans un contexte budgétaire contraint.

Monsieur le **Directeur** présente une solution d'outil de gestion patrimoniale développée par la société LEAKMITED. Cette société est intervenue sur notre territoire au mois de septembre 2025 pour une recherche de fuite ciblée dans le cadre d'une prestation SPRINT avec d'excellents résultats obtenus.

Délibération n° AEP 004-2026

Outil de gestion patrimoniale

- La société LEAKMITED propose un **outil de gestion patrimoniale** de planification réactive alignée sur les réalités de terrain bâti sur le SIG et l'historique des fuites combinant des **analyses multicritères automatisées, fiables et évolutives** :

- Optimiser le schéma directeur avec un PPI évolutif,
- Aligner les investissements avec les exigences réglementaires et sanitaires,
- Maximiser le taux de rénovation à budget constant,
- Saisir chaque opportunité de rénovation de voirie pour optimiser le budget.

24

Monsieur le **Directeur** décrit les 6 étapes permettant à l'outil de gestion patrimoniale de définir un plan pluriannuel d'investissements doté d'une planification de travaux avec un budget associé et des objectifs de résultats posés.

Délibération n° AEP 004-2026

Outil de gestion patrimoniale

- Etape 1 : Périmètre du plan

Parcours 1.1 : Réduction des casses ← Retour au sommaire

1. Localisation > 2. Durée et budget > 3. Diamètres et matériaux > 4. Scénario > 5. Objectif > 6. Chantiers

Localisation
Sélectionnez la localisation de votre plan

Communes

Rechercher une commune...

Tout désélectionner

Andreville-Saint-Amand
27370 30.8 km

Bacquepuits
27630 6.0 km

Bardouville
76480 1.8 m

Valider

25

Délibération n° AEP 004-2026

Outil de gestion patrimoniale

- Etape 2 : Durée et budget alloué pour le plan de travaux

1. Localisation > 2. Durée et budget > 3. Diamètres et matériaux > 4. Scénario > 5. Objectif > 6. Chantiers

Durée et budget

Sur combien d'années souhaitez-vous que votre plan se déroule ?

5

En quelle année souhaitez-vous que votre plan commence ?

2026

Ajouter un budget pour la durée totale du plan.

Budget maximum
Le budget maximum est de 59 505 270 €. Il est calculé tel que budget max = 3% x linéaire total x 200 000€ x nb d'années.
3% x 1 984 km x 200 000€ x 5

€ 10000000

26

Délibération n° AEP 004-2026

Outil de gestion patrimoniale

- Etape 3 : Méthodes de rénovation pour le chiffrage des chantiers

Méthodes de rénovation

Sélectionnez la méthode de rénovation souhaitée.

LEAKMITED_Divers
Méthode divers: PEHD / PVC / FONTE / BAT

PVC + Fonte + Béton
PVC sur petit diamètres et fonte sur diamètres supérieurs.

LEAKMITED_STANDARD
Méthode de rénovation PEHD / FONTE / BAT

Matériau	Quantité	Coût unitaire (€)	Total (€)
PEHD	0 - 80 42.06% 873 km	100	87300
PVCCL	81 - 160 40.86% 870 km	100	87000
FonTE	161 - 2000 19.07% 257 km	100	25700

Matériau	Quantité	Coût unitaire (€)	Total (€)
PEHD	0 - 80 42.06% 873 km	100	87300
FonTE	81 - 800 57.94% 827 km	100	82700
Béton armé	801 - 2000 0 canalisation	100	0

Matériau	Quantité	Coût unitaire (€)	Total (€)
PEHD	0 - 100 60.23% 954 km	100	95400
FonTE	101 - 800 39.77% 638 km	100	63800
Béton armé	801 - 2000 0 canalisation	100	0

27

Délibération n° AEP 004-2026

Outil de gestion patrimoniale

- Etape 4 : Scénario et critères de priorisation des canalisations

Quel scénario appliquer ?

Choisissez un scénario adapté à votre contexte et vos besoins.

LEAKMITED_Sanitaire
Se concentre sur des critères sanitaires.

LEAKMITED_IA
LEAKMITED Critères IA

LEAKMITED_Multi-Problématiques
Regroupe les problèmes les plus fréquents et les plus coûteux.

Répartition du score expert (sur 100)
0 - 25: Analyse en cours
26 - 50: Analyse en cours
51 - 75: Analyse en cours
76 - 100: Analyse en cours

Répartition du score expert (sur 100)
0 - 25: 10.25 % du réseau
26 - 50: 10.45 % du réseau
51 - 75: 10.05 % du réseau
76 - 100: 10 % du réseau

Répartition du score expert (sur 100)
0 - 25: 10.25 % du réseau
26 - 50: 10.45 % du réseau
51 - 75: 10.05 % du réseau
76 - 100: 10 % du réseau

LEAKMITED_Casse
Prioriser les risques de casse sur le réseau.

LEAKMITED_CVM
Une approche simple des tronçons pouvant être à risque concernant les CVM.

Répartition du score expert (sur 100)
0 - 25: 10.25 % du réseau

Répartition du score expert (sur 100)
0 - 25: 10.25 % du réseau

28

Délibération n° AEP 004-2026

Outil de gestion patrimoniale

- Etape 5 : Optimisation du taux de renouvellement à budget constant

Quel est votre objectif ?

Choisissez l'objectif le plus adapté à vos besoins.

Maximiser le taux de rénovation
Optimiser l'allocation du budget pour rénover le maximum de tronçons possibles, en privilégiant les tronçons les plus à risque.

Optimiser risque/taux de rénovation
Chantiers offrant le meilleur équilibre entre réduction du risque réseau et le moindre coût de renouvellement.

Remplacer les canalisations à risque en priorité
Chantiers les plus critiques permettant de réduire le risque de tout réseau.

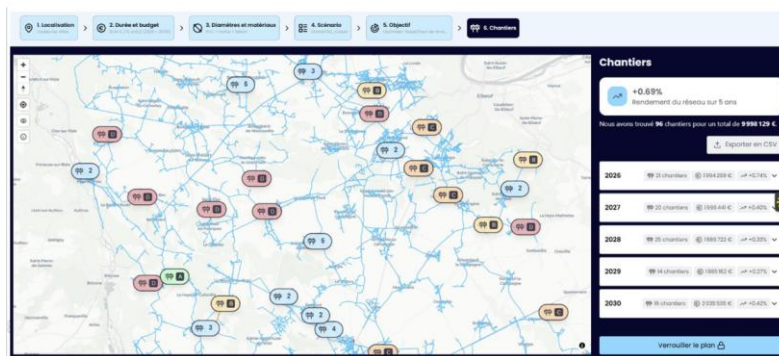
Objectif personnalisé
C'est un objectif personnalisé à votre réseau.

Objectif	Budget global estimé (€)	Coût unitaire estimé (€)	Score expert moyen	Taux de renouvellement total
Maximiser le taux de rénovation	9 998 423,56 €	180,7 €	34,19	3,46%
Optimiser risque/taux de rénovation	9 998 127,31 €	332,73 €	73,16	1,88%
Remplacer les canalisations à risque en priorité	9 996 799,71 €	370,19 €	72,39	1,89%
Objectif personnalisé	0 €	0 €	0/100	0%

29

Délibération n° AEP 004-2026
 Outil de gestion patrimoniale

- Etape 6 : PPI avec le détail par année et par chantier



30

Monsieur le **Directeur** indique les conditions financières et les prérequis nécessaires (SIG et historique de fuites) pour alimenter la base de donnée de l'outil proposé par LEAKMITED.

Pierrick BALLESTER demande si la charge financière représentée par cet outil incombe au délégataire dans le cadre de son contrat.

Monsieur le **Directeur** répond qu'il s'agit d'un outil de gestion patrimoniale destinée à planifier les travaux sur les réseaux et les branchements qui sont de la responsabilité exclusive de la collectivité.

Monsieur le **Président** indique que cet outil de gestion patrimoniale a été présenté en Bureau Syndical le 21 janvier dernier mais qu'il n'a pas pu assister à la présentation en raison de l'accident mortel du lycéen scolarisé à ARVEYRES. Il demande si d'autres collectivités se sont déjà équipées de cet outil.

Monsieur le **Directeur** répond, qu'en Gironde, le Syndicat des COTEAUX de l'ESTUAIRE est équipé depuis quelques semaines de cet outil. Cette collectivité a pu bénéficier de la formation associée à l'installation de l'outil mais n'a pas encore pu engager les travaux.

Monsieur le **Président** demande si cet outil permet de limiter ou d'éviter les casses sur les réseaux.

Monsieur le **Directeur** répond qu'il s'agit surtout d'engager des travaux permettant d'optimiser l'ensemble du réseau d'eau potable (conduites réellement ou potentiellement fuyardes) pour garantir sa stabilité sur le long terme. L'analyse de la vie du réseau doit permettre d'orienter au plus juste les aménagements et mobiliser les moyens financiers sur les travaux nécessaires.

Joachim BOISARD confirme que les données du SIG permettront d'être plus pertinents sur les travaux à engager et sur les investissements à mobiliser notamment au moment des Débats d'Orientations Budgétaires. Cet outil est complémentaire de la recherche de fuites.

Jean-Luc LAMAISON précise que cette démarche est gênante sur la forme et non sur le fond. En effet, il s'agit d'une offre commerciale proposée par une société sans mise en concurrence. Il aurait été plus pertinent de réfléchir politiquement et techniquement sur les attendus et l'intérêt de s'équiper d'un tel outil avant de consulter plusieurs structures en capacité de répondre à nos besoins identifiés.

Monsieur le **Président** comprend la remarque de Jean-Luc LAMAISON. Il demande à Monsieur le Directeur si cet outil cible une partie ou tout le territoire.

Monsieur le **Directeur** répond que la zone d'étude est modulable et dépend du territoire.

Monsieur le **Président** demande, si sur une année, l'intégralité du territoire peut être audité.

Joachim BOISARD répond qu'il n'y aura pas d'intervention sur le terrain mais que l'outil se base sur le SIG et l'historique des fuites pour bâtir un PPI. Il confirme la complémentarité de cet outil avec la recherche de fuite menée par le délégataire et l'intérêt de procéder à une consultation préalable pour retenir le meilleur candidat pour équiper notre collectivité.

Jean-Luc LAMAISON souligne que d'autres sociétés doivent proposer le même type d'outil.

Eric BLOT fait remarquer que cet outil demande un temps d'installation et d'appropriation important pour les utilisateurs.

Monsieur le **Directeur** répond que la proposition de LEAKMITED intègre une formation et un accompagnement pour exploiter au mieux l'outil.

Monsieur le **Président** demande si la proposition formulée est pour une année.

Monsieur le **Directeur** répond que oui.

Jean-Luc LAMAISON indique qu'un engagement sur une année n'est pas pertinent.

Monsieur le **Directeur** propose, au regard des échanges et des attentes des membres présents, à Monsieur le Président de faire évoluer la délibération sur une consultation pour l'équipement d'un outil de gestion patrimoniale.

Jean-Luc LAMAISON souligne qu'il convient de bien définir préalablement les attentes de la collectivité et de les intégrer dans le dossier de consultation.

Pierrick BALLESTER fait remarquer que la prestation demandée couvrira une période de 4 ans minimum dépassant les seuils de consultation directe.

Monsieur le **Président** valide le principe de lancer une consultation pour s'équiper d'un outil de gestion patrimoniale.

Jean-Luc LAMAISON souligne que le thème de la délibération est le même mais son contenu est très différent par rapport au projet initial.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise, à l'unanimité, le lancement d'une consultation pour bénéficier d'un outil de gestion patrimoniale.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 22

Le Comité Syndical autorise à l'unanimité le lancement d'une consultation pour bénéficier d'un outil de gestion patrimoniale.

Observations :

Monsieur le Président remercie le cabinet SOCAMA et plus particulièrement **Jean-François STARCK** pour sa participation.

Convention

AEP n°005/2026 – SDEEG – Convention de prestation de service Rédaction d'Actes authentiques en la Forme Administrative

Objet :

Le Président informe les membres du Comité Syndical que le SDEEG, aux termes de l'article 6.3 de ses statuts, assure des missions qui présentent le caractère de complément normal, nécessaire ou utile à l'exercice de son objet et de ses compétences, au profit de ses collectivités membres et non membres par la mise en place d'une prestation de services pour la rédaction d'actes authentiques en la forme administrative.

Discussions et interventions :

Monsieur le **Directeur** présente la convention de prestation de service permettant la rédaction d'actes authentiques en la forme administrative par le SDEEG.

Délibération n° AEP 005-2026

SDEEG : Convention de prestation de service

Rédaction d'Actes authentiques en la Forme Administrative

- Aux termes de l'article 5.1 de ses statuts, le SDEEG rédige des **actes authentiques en la forme administratives** en application de l'article L. 1311-13 du CGCT.
- Afin de renforcer la coopération locale et de faire bénéficier de son expertise à d'autres collectivités, le SDEEG, aux termes de l'article 6.3 de ses statuts, assure des missions qui présentent le caractère de complément normal, nécessaire ou utile à l'exercice de son objet et de ses compétences, au profit de ses collectivités membres et non membres par la mise en place d'une **prestation de services** pour la rédaction d'actes authentiques en la forme administrative.
- La convention a pour objet de définir les modalités de la prestation de services de rédaction d'actes authentiques en la forme administrative par le SDEEG au bénéfice de la Collectivité **jusqu'au 31 décembre renouvelable par tacite reconduction**.

32

Délibération n° AEP 003-2026

SDEEG : Convention de prestation de service

Rédaction d'Actes authentiques en la Forme Administrative

- Le SDEEG peut fournir à la Collectivité des **informations juridiques** et effectuer des **recherches** :
 - Identification de propriétaire ;
 - Données cadastrales ;
 - Droit immobilier en général (transaction immobilière, chemins ruraux, occupation privative du domaine public, domanialité publique/privée, biens vacants et sans maître, section de Collectivité).
- En outre, le SDEEG peut être saisi de tous dossiers de **mutation de biens et droits immobiliers** qui pourraient concerner la Collectivité. Les biens objet de ces formalités ne doivent pas concerner des immeubles bâtis ou des terrains constructibles ayant une valeur ou un prix supérieur à 15.000 €.
- Dans ces conditions, le SDEEG peut rédiger des **actes authentiques en la forme administrative** de :
 - Vente ;
 - Acquisition ;
 - Echange ;
 - Transfert en pleine propriété (Article L. 1321-4 du CGCT) ;
 - Incorporation de biens sans maître (Articles L. 1123-1 et suivants du CGPPP) ;
 - Cession d'espaces verts et incorporation de voies ouvertes à la circulation du public (Article L. 318-3 du Code de l'urbanisme) ;
 - Dépôts de pièces ;
 - Transfert de patrimoine (dissolution, fusion de collectivités).
- Le SDEEG peut également assurer les formalités de **publicité foncière des autorisations privatives du domaine public** (autorisation d'occupation temporaire, bail emphytéotique administratif), de **constitution de servitude** et de droit réel de jouissance spéciale, de décision de justice, ou de toutes autres formalités.

33

Monsieur le **Président** confirme l'intérêt de recourir au service de rédaction d'actes authentiques en la forme administrative par rapport à un acte notarié.

Jean-Luc LAMAISON valide cette prestation qui reste purement administrative à un coût sensiblement identique à la passation d'un acte notarié.

Eve RIBES indique que le coût des actes notariés correspondant au besoin de notre collectivité a fortement baissé depuis une quinzaine d'années. Elle confirme que les délais pour un acte authentique en la forme administrative sont beaucoup plus courts que pour un acte notarié.

Jean-Luc LAMAISON indique que les notaires ne sont pas intéressés par des transactions de petites surfaces.

Eve RIBES souligne qu'ils travaillent à perte sur ce type de transaction.

Décision :

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise, à l'unanimité, la signature de cette convention avec le SDEEG.

VOTE - CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 22

Le Comité Syndical autorise à l'unanimité la signature de cette convention de prestation de service pour la Rédaction d'Actes authentiques en la Forme Administrative avec le SDEEG.

Actualités

-

Travaux et Etudes

Monsieur le **Président** demande à **Monsieur le Directeur** de faire un point sur les travaux et les études.

Monsieur le **Directeur** indique que le chantier réalisé par CANASOUT sur ESPIET est en cours.

Informations : Travaux en cours – Eau potable

- **Lieu-dit Vallée – ESPIET :**
- ✓ **Renouvellement de canalisation d'eau potable sur 270 ml par l'entreprise CANASOUT :**



Canalisation



Terrassement

34

Informations : Travaux en cours – Eau potable

- **Lieu-dit Vallée – ESPIET :**
- ✓ **Renouvellement de canalisation d'eau potable sur 270 ml par l'entreprise CANASOUT :**
- ✓ **Coût des travaux : 122 047,09 € H.T**
- ✓ **Durée : 1,5 mois (janvier à février 2026)**

35

Questions diverses

Monsieur le **Président** sollicite les membres présents sur les questions diverses.

Jean-Luc LAMAISON indique que suite à la réception des travaux d'eau potable en fin d'année 2025 sur la commune de NERIGEAN des affaissements de chaussée sont apparus et se sont récemment dégradés. La partie impactée concerne prioritairement les travaux syndicaux et moins les travaux communaux réalisés en complément sur cette même voirie.

Monsieur le **Directeur** répond que le Syndicat, au titre de sa maîtrise d'ouvrage sur les travaux concernés, va solliciter cette entreprise.

Monsieur le **Président** demande si un compactage a été fait.

Jean-Luc LAMAISON répond que le compactage sur la partie impactée n'a pas été réalisé par les mêmes équipes.

Sylvain MATTIAUDA souligne qu'un problème similaire, potentiellement dangereux pour la circulation des deux roues, concerne la voirie devant la station de pompage de MOULON suite aux travaux de CANASOUT.

Monsieur le **Président** indique que ces problèmes arrivent après les réceptions de travaux.

Jean-Luc LAMAISON répond que pour les travaux de NERIGEAN, l'affaissement avait été constaté déclenchant une intervention qui n'a pas permis de résoudre cette problématique.

Sylvain MATTIAUDA s'interroge sur le type de réfection demandée pour les travaux de MOULON.

Monsieur le **Directeur** répond que la chaussée doit être reprise à l'identique par rapport à l'existant et se conformer aux prescriptions de voiries communales ou départementales.

Jean-Luc LAMAISON s'interroge sur les recherches de polluants éternels (PFAS) dans l'eau distribuée sur notre territoire. Il rappelle que cette obligation réglementaire s'applique depuis le début de l'année 2026.

Monsieur le **Directeur** répond que les recherches ne sont pas engagées pour le moment mais s'inscrivent dans un programme à court terme. Il convient de préciser les lieux d'intervention. Le délégataire en tant qu'exploitant du réseau sera sollicité pour mener à bien ces investigations.

Jean-Luc LAMAISON indique que les analyses d'eau sont réalisées sous la responsabilité du délégataire.

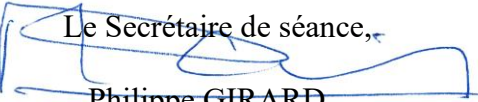
Monsieur le **Directeur** précisent que sur l'eau brute, les analyses sont annuelles. Sur l'eau de distribution, la fréquence varie entre le trimestre et le semestre.

Jean-Luc LAMAISON demande à ce que un retour précis sur le calendrier d'intervention et les résultats constatés soient produits par le délégataire.

Monsieur le **Président** propose de retenir une date pour le prochain Comité Syndical, à savoir, le mardi 24 février 2026 dans la salle de réunion du Bâtiment Syndical (date à confirmer).

Monsieur le **Président** remercie les membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Secrétaire de séance,

Philippe GIRARD


Le Président,
Bernard GUILHEM